



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

économie : services extérieurs

Question écrite n° 27550

Texte de la question

M. Jean-Claude Bois appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la fermeture programmée de vingt-cinq antennes des services de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes décidée dans le cadre d'une restructuration de cette administration. Après la Banque de France, France Télécom, la DDE, nous allons assister une nouvelle fois à l'abandon de la mission de service public. Le plan prévoit de nombreuses suppressions de postes et notamment des non-remplacements de départ à la retraite. La présence régionale d'agents de la DGCCRF serait considérablement réduite malgré une demande toujours croissante d'une sécurité alimentaire, un développement de trafics de tous ordres et dans ma région, le Nord - Pas-de-Calais, celui de cigarettes qui, avec la nouvelle hausse des taxes, pourrait exploser. Il appartient pourtant à l'État républicain d'assurer l'égalité des chances entre toutes les régions et tous les bassins d'emplois de notre territoire. C'est pourquoi je souhaite que lui soient apportées les garanties que l'hémorragie, déjà bien entamée, du service public ne se poursuivra pas dans l'administration de la répression des fraudes comme d'ailleurs tout autre service public et que l'administration de la DGCCRF ne sera pas sacrifiée uniquement dans une contrainte budgétaire.

Texte de la réponse

La direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) a pour missions d'assurer sur l'ensemble du territoire l'existence d'une saine concurrence, la loyauté des transactions et la sécurité des consommateurs. La répartition des effectifs entre les différentes directions départementales a été modifiée afin de mieux prendre en considération l'ensemble des missions assurées par cette administration et de mettre en adéquation les effectifs avec l'activité économique des départements. Il importe en effet que la DGCCRF puisse assurer une couverture adaptée de l'ensemble du territoire afin que le consommateur bénéficie de la même protection où qu'il se trouve. De plus, il a été décidé d'accroître le rôle des directions régionales mais aussi de tenir compte des perspectives démographiques des prochaines années. Ainsi, les directions de région et vingt directions départementales ont vu leurs effectifs maintenus ou progresser parfois dans des proportions sensibles, tandis que le nombre de directions dont l'effectif est fixé au seuil minimal reste quasi constant. Par ailleurs, la réforme relative aux implantations des secteurs ne se traduira pas par une baisse d'activité dans les départements. L'objectif en effet est, en réunissant en un seul lieu l'ensemble des effectifs de la direction, de permettre une meilleure programmation des contrôles assurant une couverture adaptée de l'ensemble du département et de limiter les emplois sédentaires pour augmenter le nombre d'enquêteurs sur le terrain. La réorganisation concerne les structures infra-départementales, représentées par seize secteurs et neuf antennes datant pour la plupart d'entre elles de l'immédiate après-guerre et d'une période de pénurie pendant laquelle les actions liées au contrôle des prix étaient prépondérantes. Le contexte a donc fondamentalement changé et le projet de modernisation de cette administration en tient compte. Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication, dont la DGCCRF est bien pourvue, rend moins nécessaire l'existence d'un grand nombre d'implantations administratives, alors même que la plupart des agents sont des enquêteurs de terrain qui passent l'essentiel de leur temps de travail en dehors de leur bureau. La

réorganisation menée a pour but d'améliorer l'efficacité des unités départementales de la DGCCRF et d'adapter leurs modalités de fonctionnement afin qu'elles réalisent, dans les meilleures conditions possibles, un contrôle de proximité efficace et ainsi d'obtenir la synergie indispensable pour assurer une couverture de terrain homogène sur l'ensemble du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Bois](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (13^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27550

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2003, page 8348

Réponse publiée le : 22 décembre 2003, page 9848